



Conseil
communal

Commune d'Oron
Le Bourg 9
1610 Oron-la-Ville

CONSEIL COMMUNAL D'ORON

Rapport de la commission d'étude

Concernant le préavis municipal no 06/2018
pour l'équipement du quartier « Au Tyle » à Ecoteaux

Madame La Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis 06/2018, composée de Marc-Etienne Caillat, Vincent Gillard, André Locher et Philippe Tailens, s'est réunie le 12 juin 2018 à Ecoteaux, en présence de Monsieur le Municipal Daniel Sonnay. La commission les remercie pour leur disponibilité et leurs réponses à nos différentes interrogations.

Dans le cadre de la construction d'un nouveau quartier d'habitation sur les parcelles 6014/6326/6327, il est nécessaire d'adapter les infrastructures existantes, respectivement de les créer.

Les travaux principaux sont les suivants :

- Réfection et élargissement de la route d'accès sur environ 130 mètres
- Pose d'une nouvelle conduite d'eau potable
- Prolongation des collecteurs EC et EU

Il est à noter que les travaux ne concernent pas le chemin privé à réaliser pour l'accès au quartier à construire. Celui-ci sera entièrement financé par les promoteurs.

La commission s'est interrogée sur la pertinence de valider un tel crédit d'investissement alors qu'un recours est pendant à la CDAP, et que le permis de construire n'est pas encore en force. En effet, la commission craignait une dépense importante et inutile en cas de non réalisation des immeubles sur les parcelles 6014 et 6326.

Après discussion avec Monsieur le Municipal Daniel Sonnay, celui-ci nous a pleinement rassuré et nous a confirmé que tant que les permis de construire ne sont pas définitivement délivrés pour les constructions, les travaux ne seront pas réalisés.

Ainsi, l'acceptation de ce préavis permettrait simplement d'effectuer les travaux plus rapidement le moment venu et uniquement si les projets de constructions sont débutés.



Au vu de ce qui précède, la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 06/2018.

Oron, le 12 juin 2018

✦ Marc-Etienne Caillat

Vincent Gillard

André Locher

Philippe Tailfens (président-rapporteur)

